



Objet : Taxe de séjour hébergement non classé ou en cours de classement

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le mode d'emploi pour la déclaration de taxe de séjour 2019.

Ce document annule et remplace le précédent envoi.

Nous attirons votre attention sur les éléments suivants : CET ERRATUM CONCERNE UNIQUEMENT LES SITUATIONS SUIVANTES :

- UN TARIF UNIQUE S'APPLIQUE AUX CHAMBRES D'HÔTES, QUELQUE SOIT LEUR SITUATION : 0,50 € PAR NUIT ET PAR PERSONNE REDEVABLE.
- POUR LES HÉBERGEMENTS NON CLASSÉS (OU EN COURS DE CLASSEMENT), LE CALCUL DE LA TAXE DE SÉJOUR DOIT SE FAIRE SELON LES EXPLICATIONS DE LA FICHE ERRATUM CI-JOINTE.

Nous vous prions de nous excuser des éventuels désagréments causés par l'envoi du précédent document erroné.



P/ le Président,
Le Directeur général des services,

Pascal MARY.